

## CONDITIONS D'ADMISSION

Etre titulaire du certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI ou C2D) **ou** présenter une épreuve écrite d'admission en français et mathématique de niveau secondaire inférieur.

## MODALITES D'INSCRIPTION

A l'inscription, prévoir :

- la carte d'identité
- titre d'étude : Voir ci-dessus
- n° inscription au FOREM pour les *demandeurs d'emploi*
- attestation du CPAS pour les personnes émergeant au CPAS
- attestation de l'AVIQ pour les personnes reconnues

**Conditions financières : voir site [www.iepscf-namur.be](http://www.iepscf-namur.be)**

**Paiement par BANCONTACT**

## DUREE DES ETUDES

Minimum 2 ans 1/2 à raison de 4 ou 5 soirées par semaine, de 17H45 à 21H05 et/ou samedi. La formation peut être échelonnée sur 2 1/2 à 5 ans en respectant l'organigramme de la section.

## TITRE DELIVRE

Attestation de réussite pour chaque unité d'enseignement.

**Certificat de qualification d'ASSISTANT VETERINAIRE** spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

Le diplôme précité n'est pas un CESS.

Ce diplôme est visé et reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

I.E.P.S.C.F.

Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française

Place de l'Ecole des Cadets 6 - 5000 NAMUR

Matricule 9.236.042

Tél : 081/22.29.03 – 22.92.39 - Fax : 081/23.06.82

E-mail : [info@iepscf-namur.be](mailto:info@iepscf-namur.be)

Pendant la période scolaire : de 8h30 à 12h et de 15h30 à 21h, le samedi de 8h30 à 13h30.

Pendant les congés scolaires: voir site [www.iepscf-namur.be](http://www.iepscf-namur.be)



**I.E.P.S.C.F.**  
**Namur Cadets**



## **ASSISTANT VETERINAIRE**

Vous aimez les animaux? Vous ne demandez qu'à vous en occuper? Votre rêve serait de commencer à travailler chez des vétérinaires. Dans ce cas le cours d'assistant vétérinaire est un excellent choix!

Un assistant vétérinaire assiste le vétérinaire d'une façon professionnelle. Il/elle veille à ce que tout y marche comme sur des roulettes. Il s'agit donc d'un travail varié! Répondre professionnellement au téléphone, utilisation de l'outil informatique au service de la gestion des dossiers clients, du stock de médicaments, de matériel, d'accessoires, d'accueillir chaleureusement les clients, d'accompagner les propriétaires en leur offrant un soutien psychologique, de préparer les salles de consultation et de chirurgie, assister aux consultations, aux opérations/interventions chirurgicales, de surveiller les animaux hospitalisés, de conseiller les propriétaires d'animaux au niveau de l'alimentation, des comportements, des soins,....

En contact direct avec la clientèle et les animaux, l'assistant vétérinaire travaille sous la responsabilité du vétérinaire. Il est le soutien du vétérinaire dans ses fonctions d'accueil des clients, de consultation, d'intervention, de gestion, de communication, de vente dans le respect des règles déontologiques et des dispositions légales applicables aux médecins vétérinaires.

### **Débouchés**

- Cliniques vétérinaires
- Centres vétérinaires
- Cabinets vétérinaires



## ORGANIGRAMME DE LA SECTION: ASSISTANT VETERINAIRE

N° Adm.	Unités d'enseignement constitutives de la section	1	2	2 Suite	PERIODES 1440
1347	Activités liées à la pratique du vétérinaire		X		120
1339	Anatomie des animaux de compagnie	X			120
1340	Biologie des animaux de compagnie	X			120
744	Eléments de bureautique	X			120
1337	Eléments de législation et déontologie appliqués au domaine vétérinaire	X			40
1345	Ethologie du chien et du chat		X		40
1338	Nutrition des animaux de compagnie		X		100
1344	Pathologie des animaux de compagnie		X		120
1346	Pharmacologie et toxicologie des animaux de compagnie		X		80
1341	Physiologie des animaux de compagnie	X			120
1348	Stage d'intégration de la section : assistant vétérinaire			X	160
1343	Stage d'observation de la section : assistant vétérinaire	X			40
1342	Systématique et extérieur	X			40
752	Techniques approfondies de secrétariat		X		60
746	Techniques d'accueil et d'organisation de bureau	X			40
1349	Epreuve intégrée de la section : assistant vétérinaire			X	120

une période de cours équivaut à 50 minutes

